



MAIRIE
de
CURBANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.02.2022

Étaient présents : ALLIX Laurence, ALLEGRA Francesco, FURLAN Myriam, ALLAMANNO Blandine, AUFFRET Yannick, BRIZARD Guyhem, CARABOEUF Catherine, FUGIER Jérôme, GABRIELLI Matthieu, GARCIN Roland, GIGNOUX Patrick, JEANSELME Gautier, MARTINET Jean-Christophe

Étaient absents : GAUDIN Josiane.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel des élus.

Monsieur GIGNOUX est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

I. Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal en date des 13.12.2021 et 08.02.2022

Mme le Maire procède à la lecture des procès-verbaux et demande s'il y a des observations à faire. Aucune observation n'est soulevée.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II. Fixation du nombre d'adjoints et élection des nouveaux adjoints

Madame Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 octobre 2020, le nombre d'adjoints au maire avait été ramené à 2, suite à la démission de M. BERNARD Patrick de ses fonctions de 3^{ème} adjoint ainsi qu'à son mandat de conseiller municipal (démission devenue définitive à la date du 25 septembre 2020). Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, la loi permet donc de porter le nombre d'adjoints à 4,

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer 2 postes d'adjoints supplémentaires et de procéder à leur élection.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de porter le nombre d'adjoints au maire à 4.
- Décide d'élire 2 nouveaux adjoints.

Il est alors procédé à l'élection des adjoints à bulletins secrets. Monsieur JEANSELME obtient 13 voix de même que Monsieur GABRIELLI. Ils sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

III. Rédaction par un notaire de l'acte de vente du terrain BOSSA Christine à la commune cadastrée A 1718

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 19 juillet 2021, la commune a décidé d'acquérir la parcelle de terrain de Mme BOSSA Christine située entre le tracé de la RD554 aux abords du village au prix de 3 500.00 €. Il avait alors été convenu qu'un acte authentique soit rédigé par la commune.

Pour mémoire, les références cadastrales sont détaillées ci-dessous :

Section et n° de parcelles	Lieu-dit	Superficie totale	Nature
A 1718	Le Village	25 a 41 ca	L Vague

Pour une superficie de 2541 m2.

Or, compte tenu de la division du terrain donnant lieu à l'établissement de documents d'arpentage et de la situation successorale qui nécessitent des recherches quant à l'origine de propriété auprès du service des hypothèques, Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que l'acte de vente doit être rédigé par un notaire afin d'en assurer la sécurité juridique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition détaillée ci-dessus,
- Dit que la commune prendra en charge tous les frais liés à cette acquisition,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction entre la commune de Curbans et Madame BOSSA Christine,
- Désigne l'étude Notariale MARTELLI-VACHIER de Sisteron pour la rédaction dudit acte.

IV. Renouvellement de la Convention avec le SDIS 05, pour le contrôle technique des points d'eau d'incendie.

Madame Le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibération en date du 9 avril 2018 la commune a signé une convention de prestation de services avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS 05) afin que ce dernier assure les contrôles fonctionnels des points d'eau incendie (PEI) situés sur le territoire de la commune de Curbans. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de ces contrôles.

Ladite convention arrivant à son terme, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler pour une durée de trois ans.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de prestation de service avec le SDIS 05.
- Autorise Madame Le Maire à signer durant la durée de son mandat, les renouvellements de cette convention nécessaire à la réalisation de ces opérations entre la Commune de Curbans et le SDIS 05.

IV. Affouage : point d'étape

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire un point sur l'affouage suite à une visite sur le terrain qui a eu lieu le 18 février 2022 en présence notamment de Monsieur BERTHOUBE de l'ONF, de Monsieur GABRIELLI et de Monsieur JUANENA exploitant forestier. Monsieur SPINELLI devant également participé à cette rencontre s'est excusé et fera une visite sur le terrain ultérieurement.

À ce titre, Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur GABRIELLI qui explique que pour l'année 2022 il y aura un affouage façonné pour le bois en bord de piste qui a été coupé lors de la création de la desserte forestière pour les parcelles n°12, 11 et

5 à condition que des exploitants forestiers répondent à notre sollicitation et à des prix raisonnables. Pour 2023, la parcelle concernée par l'affouage façonné sera uniquement la 12 (ubac de la twiche) avec une coupe d'arbre sur pieds (toujours sous les mêmes conditions citées ci-dessus) et quant aux parcelles 5 et 11, elles seront exploitées pour des ventes directes aux exploitants forestiers.

Il rappelle que la place de dépôt pour l'affouage façonné sera au col de blaux indiqué sur carte IGN mais peut être revu selon les devis en cours.

Il était prévu une coupe en taillis sur ces parcelles mais après réflexion, nous avons fait part à l'ONF de notre désir de passer en futaies irrégulières.

Madame Le Maire demande si nous avons une idée du prix et du cubage ? Monsieur GABRIELLI répond que les entreprises devraient lui communiquer ces informations courant de semaine.

Monsieur GABRIELLI ajoute que si l'affouage a lieu, les lots seront tirés au sort avec garants de la coupe.

V. Questions diverses

Délégation de service public (DSP) avec la SARL L'itinéraire.

Madame le Maire revient sur le dossier de la SARL L'itinéraire avec laquelle la Commune a conclu une DSP en 2015 (sous la forme d'un affermage) et sur lequel un administré a interpellé la Préfecture au motif que la DSP n'est selon lui pas respectée.

Madame le Maire explique qu'on ne peut pas considérer que la DSP n'est pas respectée dans la mesure où, aujourd'hui, la mission de la cantine qui constitue le point majeur est toujours assurée et les charges sont payées. Cependant il est nécessaire que la situation se clarifie au plus vite du côté des exploitants.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'un avocat, ainsi que le service juridique de l'AMF ont été sollicités pour un accompagnement à la décision notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire de la DSP. Mais à ce jour nous n'avons aucun retour.

Remontées des citoyens :

Monsieur ALLEGRA indique qu'il a eu des remontées de citoyens de Curbans sur les excès de vitesse récurrents dans certains lotissements (Rieux des Mioux, L'Usclaye et les Gravas).

Monsieur JEANSELME rajoute que ce problème est également constaté dans le quartier de Rousset. À ce titre, il propose au Conseil municipal de rappeler aux usagers de la route leurs obligations en la matière pour la dernière fois, faute de quoi il sera demandé au Major de la gendarmerie d'opérer à des contrôles radars.

Fibre :

Monsieur ALLEGRA explique que la fibre est installée sur l'ensemble de la Commune et qu'un audit va être réalisé avec les services d'orange, afin de savoir à quelle date les usagers pourront se raccorder au service.

Commémoration du 19 Mars :

Monsieur ALLEGRA rappelle que la cérémonie de commémoration nationale sur le cessez le feu en Algérie aura lieu comme chaque année le 19 mars à 11h30 devant la stèle y dédiée en présence de la délégation départementale des Anciens d'Algérie. En effet, celle-ci a été édifée et financée par la commune de Curbans, c'est pourquoi cette manifestation y est organisée chaque année.

Cette journée nationale a été instituée pour rendre hommage à l'ensemble des victimes, civiles et militaires, tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Déjections canines :

Madame CARABOEUF soulève la question, pour la énième fois, des déjections canines et demande au Conseil municipal si des panneaux rappelant les obligations aux propriétaires d'animaux, peuvent être apposés dans différents quartiers de la commune.

Madame Le Maire indique que les panneaux seront commandés et installés.

Élections :

Madame CARABOEUF demande jusqu'à quelle date il est possible de s'inscrire sur les listes électorales.

Date limite d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élections présidentielles (1 ^{er} tour 10 avril 2022, 2 nd tour 24 avril 2022)	Élections législatives (1 ^{er} tour 12 juin 2022, 2 nd tour 19 juin 2022)
<u>En ligne</u>	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
<u>En mairie ou par courrier</u>	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Bons d'achats à destination des habitants de Curbans :

Monsieur GIGNOUX indique au Conseil municipal que par l'absence de la cérémonie des vœux en 2020 et en 2021 liée à la crise sanitaire une économie d'environ 9400 euros a ainsi été réalisée. Il propose donc que ces économies soient répercutées sur les habitants de Curbans sous la forme de bons d'achats, pour financer du carburant nécessaire à nos déplacements quotidiens.

L'ensemble du Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur GIGNOUX.

Madame le Maire précise qu'une délibération sera prise en ce sens lors d'un prochain conseil municipal.

Transports en commun :

Madame ALLAMANNO revient sur la question des transports en commun sur la Commune. Elle explique qu'à ce jour, Curbans bien que faisant partie de la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance (CAGTD), n'est pas desservie par les transports ce qui pose de réelles difficultés en matière de mobilité. En effet, uniquement du transport scolaire est assuré à 8h et à 17h.

Madame ALLAMANNO propose donc qu'une pétition soit lancée auprès de la population afin qu'une solution soit trouvée avec la CAGTD.

Madame le Maire indique qu'elle a plusieurs fois porté le sujet dans les instances de l'agglomération, mais à chaque fois le président lui a répondu d'attendre le schéma des transports. Cela fait quand même maintenant la 6^e année que nous sommes dans l'agglomération et toujours à l'écart des transports.

Mise en place d'une micro-crèche :

Monsieur JEANSELME informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par plusieurs personnes sur le projet d'une micro-crèche qui était prévu dans le programme.

Mme Le Maire explique que ce projet était à l'origine porté par des personnes extérieures à Curbans et que ces dernières n'ont jamais donné suite.

Location de la salle des fêtes :

Monsieur JEANSELME demande ce qu'il en est de la location de la salle des fêtes.

Madame le Maire explique que tant qu'il y aura les contraintes sanitaires en vigueur (distanciation, désinfection ...), la salle ne sera plus disponible à la location exceptée pour l'association des parents d'élèves.

Madame le Maire précise cependant que si le contexte sanitaire s'améliore, il n'est pas exclu de remettre la salle à la location durant la saison estivale et dans cette hypothèse, les conditions de location seront réétudiées.

Parrainage pour l'élection présidentielle :

Madame FURLAN demande à Madame le Maire quel candidat à l'élection présidentielle elle souhaite parrainer.

Madame le Maire indique n'avoir pour le moment, pas fait de choix. Elle ne pensait pas donner de parrainage pour éviter toute confusion entre parrainage et soutien politique mais la situation démocratique est inadmissible aujourd'hui avec des prétendants à la présidence crédités de plusieurs millions d'intentions de votes qui pourraient ne pas se présenter aux suffrages, et propose que chacun des membres du Conseil municipal vote à bulletin secret et qu'à l'issue elle donnera son parrainage au candidat ayant recueilli le plus de voix. Monsieur ZEMMOUR arrivant en tête, devant JL MELENCHON et N DUPONT AIGNAN, Madame Le Maire lui donnera donc son parrainage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Curbans, le 22 février 2022.

Le Maire

ALLIX Laurence

